



SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Chaque année, certains membres nous indiquent que l'Alliance n'a fait aucune mention de la Semaine des enseignantes et des enseignants, qui se tenait la semaine dernière. Chaque année, nous répondons qu'il s'agit d'une semaine mise en place en 1994 par le gouvernement du Québec pour la valorisation de la profession enseignante. Cela fait donc 30 ans que le ministère de l'Éducation souligne cet événement... Trente ans où la profession s'est plutôt détériorée. À l'Alliance, nous considérons que nous travaillons tous les jours pour défendre notre profession et la valoriser.

CARTES DE MEMBRES 2024

Avis : les cartes de membres seront livrées dans la semaine du 19 février 2024. Surveillez votre courrier!



**INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE
DÈS AUJOURD'HUI!**

Élection²⁰24

Du 22 au 29 mai



VOTONS.

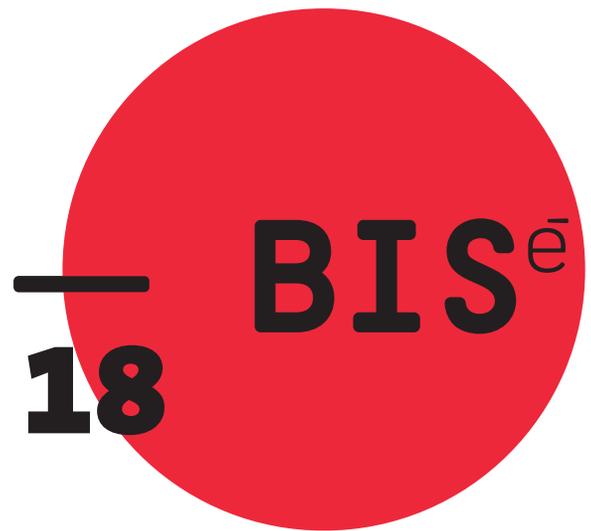
La prochaine élection des membres du Conseil d'administration de l'Alliance se tiendra

le 30 mai 2024.

Considérant que le vote électronique a encore été retenu par l'Assemblée des personnes déléguées, cette journée sera donc celle du dépouillement du scrutin.

Fin des mises en candidatures

**MERCREDI 17 AVRIL,
17h.**



Envoi des bulletins

Les bulletins de vote seront envoyés le vendredi 17 mai. Nouveauté cette année, le Comité d'élection a décidé d'envoyer les mots de passe par courriel. Cette façon de faire permettra l'économie de temps et d'argent. Le courriel comprendra toutes les données nécessaires pour voter. **La période pour voter se tiendra du 22 au 29 mai 2024.**

Dévoilement du résultat

Les votes électroniques sont comptabilisés par une firme externe. Les résultats ne seront envoyés à la présidente d'élection et au conseiller responsable du comité que la journée même, le 30 mai, et seront présentés dans la soirée.

Le Comité d'élection fera paraître un bulletin spécial pour vous informer de toutes les modalités au moment nécessaire. Il a pour objectif d'organiser des élections sans faille avec un fort taux de participation.



COLLECTE DES BESOINS : PAS UN EXERCICE DE PRIORISATION !

L'Alliance a été interpellée plusieurs fois ces dernières semaines concernant une prétendue nouveauté dans l'exercice de collecte des besoins en cours. Des directions d'écoles primaires et secondaires auraient donné la consigne aux profs membres des comités-écoles EHDAA de faire, comme à l'habitude, une comptabilisation des différents besoins des services aux élèves de l'école (orthophonie, orthopédagogie, etc.), mais en spécifiant de faire une priorisation des besoins, forçant les comités à classer chaque besoin en identifiant les numéros 1, 2, 3 et ainsi de suite.

L'Alliance souhaite dans un premier temps rappeler que la collecte des besoins est un exercice entre le syndicat et l'employeur qui répond à une obligation prévue à l'*Entente nationale*. L'analyse devant mener à des « recommandations sur la répartition des ressources » est en effet un mandat du comité paritaire EREHDAA. Cette analyse doit obligatoirement considérer les « besoins des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ». La collecte des besoins est la façon utilisée afin de faire état de ces besoins pour l'ensemble des écoles primaires et secondaires. Il va donc de soi que cet exercice doit se limiter à témoigner des besoins réels. Il faut détailler les situations particulières en ajoutant des commentaires écrits. Lors de nos discussions avec le CSSDM, il n'a jamais été question d'effectuer un exercice de priorisation des besoins et nous n'en avons pas non plus été informés.

Au contraire, nous nous sommes toujours entendus pour véhiculer le message qu'au stade de l'exercice de la collecte, l'expression des

besoins ne pouvait être freinée par les contraintes budgétaires ou la pénurie de personnel. Cette consigne est d'ailleurs spécifiquement inscrite dans le formulaire que les directions doivent remplir et acheminer au CSSDM.

SOLUTION : REFUSER L'EXERCICE DE PRIORISATION

Comme déjà mentionné, dans le cadre de l'exercice de collecte des besoins, les profs membres des comités-écoles EHDAA ont le mandat de convenir avec la direction des besoins réels des élèves à risque ou HDAA. Ce mandat n'inclut certainement pas une priorisation de l'orthophonie pour les classes de langage, au détriment de la psychoéducation pour les suivis d'élèves présentant un trouble du comportement. Pour toutes ces raisons, nous invitons les profs à refuser de participer à tout exercice de priorisation que les directions demanderaient.

En terminant, nous rappelons que les membres de comités-écoles EHDAA ont toujours la possibilité prévue à l'*Entente nationale* de signaler toute difficulté de fonctionnement en lien avec le comité, que le sujet soit en lien avec la collecte des besoins ou non. Pour ce faire, les membres peuvent utiliser [ce formulaire](#).

De son côté, l'Alliance fera bien évidemment les suivis nécessaires auprès du CSSDM.



Marie Contant, vice-présidente
Sébastien Bergeron, conseiller

RAPPEL : PROJET ÉDUCATIF, LES MOYENS POUR SA MISE EN ŒUVRE VOUS APPARTIENNENT !

Les projets éducatifs ayant été majoritairement adoptés, vous êtes maintenant conviés à l'étape du choix des moyens pour atteindre les objectifs et les cibles prévus. En raison de la grève et de la mise en place du plan de rattrapage, le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a décidé de prolonger l'échéancier de leur sélection jusqu'à la fin de l'année. Cette étape est cruciale pour les enseignantes et enseignants dont l'autonomie professionnelle doit impérativement être respectée.

Avant d'amorcer vos travaux, il est important de se rappeler que ces moyens doivent faire l'objet d'une suggestion des membres du personnel concernés, dont les profs, comme le précisent la [Loi sur l'instruction publique \(LIP\)](#) et la [Convention collective locale](#) [96.15 LIP (FGJ) et 110.12 LIP (FGA/FP)]. Puisqu'il s'agit d'une proposition des membres du personnel concernés, l'Alliance vous conseille d'adopter vos moyens en assemblée syndicale et de mandater vos représentantes et représentants au Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école (CPEPE) afin qu'ils les présentent à la direction en réunion du CPEPE. Vous pouvez dès maintenant prendre l'initiative de démarrer le processus.

La direction devra ensuite approuver ou refuser la proposition. Dans le cas d'un refus, elle doit motiver sa décision en fournissant ses motifs par écrit dans les 30 jours suivant son dépôt, selon des critères objectifs. Dans ce cas, la direction demande une nouvelle proposition et le processus recommence, jusqu'à ce que les parties s'entendent. Les encadrements légaux et la [Convention collective locale](#) ne prévoient pas de travail

obligatoire en concertation avec les autres membres du personnel ou la direction. En l'absence d'une réponse de la direction dans les 30 jours, les moyens proposés seront réputés comme approuvés.

Il est important de se rappeler que les moyens ne font pas partie du projet éducatif et constituent plutôt une annexe permettant sa mise en œuvre. Cependant, une fois approuvés par la direction, les moyens deviennent prescriptifs et doivent être respectés. Les moyens vous appartiennent et ne doivent pas donc vous lier à une méthode ou modalité d'intervention pédagogique en particulier. Au contraire, il importe que les moyens proposés respectent l'autonomie professionnelle de chacun. Il faut privilégier les termes neutres et ouverts plutôt que de libeller des obligations. Par exemple, pour atteindre un objectif visant l'amélioration de la réussite en lecture, il est préférable de proposer un moyen prescrivant que les enseignantes et enseignants « puissent organiser des ateliers de lecture » qu'un moyen libellé avec une terminologie contraignante telle « organisent » ou « doivent organiser ».

Si vous avez des problèmes ou des questions en lien avec l'étape de l'adoption des moyens, nous vous invitons à contacter le [membre du Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de votre établissement](#) ou la personne conseillère responsable du dossier.



Line Lamontagne, vice-présidente
Élyse Bourbeau, vice-présidente
Vincent Hamel Davignon, conseiller

PAROLE DE SURVIVANTES DE MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES

Le 6 février dernier se tenait la journée internationale contre les mutilations génitales féminines (MGF). Afin de vous sensibiliser à ce sujet, le Comité féministe de l'Alliance vous invite à visionner en grand nombre le documentaire **KOROMOUSO – Grande soeur/KOROMOUSO: Big Sister** (Habibata Ouarme et Jim Donovan, ONF).

Ce film est coréalisé par une survivante de mutilations génitales féminines. Il donne la parole à des Canadiennes qui témoignent des conséquences de cette forme de violence sur plusieurs aspects de leur vie et de leur santé et

qui militent pour l'éradication de ces pratiques. Elles décrivent aussi leurs demandes pour des soins de santé et des services sociaux sécurisants et réparateurs qui ne sont pas offerts actuellement. Ces femmes brisent les tabous culturels sur la sexualité féminine et se soucient pour dépasser les conséquences traumatiques de l'excision et se réapproprient leur corps.

On estime que 100 000 femmes pourraient être touchées au Canada. La compréhension de ce dossier est importante, notamment pour la prévention auprès des jeunes filles d'âge

scolaire. Même si les MGF sont illégales au Canada et ne sont pas (du moins officiellement) pratiquées ici, des familles peuvent chercher à amener leurs filles en « vacances » dans des pays où les pratiques sont courantes pour contourner les lois.

Le film est offert en ligne gratuitement sur la plateforme de l'ONF, pour visionnage individuel

(en français, ou avec sous-titres anglais) partout au Canada.



● Sue Bradley, vice-présidente

8 MARS 2024 JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Afin de souligner la journée internationale des droits des femmes, l'Alliance fait parvenir cette semaine le matériel dans les établissements. Le texte choisi par le Collectif 8 mars pour l'édition 2024 est plus qu'un texte explicatif, c'est un hymne, un appel à l'action, à la célébration de nos luttes, de notre sororité.



ÇA GRONDE

Ça gronde en dedans, ça gronde en dehors, ça gronde partout. Partout, les inégalités. Partout, les violences. Partout, les crises. Crise climatique,

crise du logement, crise de nos services publics, crise de confiance en nos systèmes. Nos systèmes défaillants, dépassés, à bout de souffle. Nous aussi, on est à boutte. En colère. Et on a peur, parfois. C'est vrai, notre feu pourrait s'éteindre, anéanti par nos peines et nos pleurs. Mais non. Il s'attise, il grandit. Il se nourrit des luttes des unes, s'alimente de l'indignation des autres. Ça gronde, ça bouillonne et ça fulmine. Ça explosera. Ça explose déjà de ce feu qui peut soigner, qui peut

solidariser. De ce feu qui peut tout changer.

● Sue Bradley, vice-présidente



COMITÉ FÉMINISTE — PRÉSENTATION

SARAH-ÈVE GRENIER-TOURIGNY



© Courtoisie

féministes avant de faire un baccalauréat en adaptation scolaire et sociale. Je considère que ces connaissances sont extrêmement pertinentes dans un contexte de classe. Je suis particulièrement passionné par les concepts d'*empowerment*, du *care* et d'*intersectionnalité*. Le féminisme inclut toutes les femmes ou il n'est rien.

J'ai très hâte de collaborer avec de mes camarades du comité pour la lutte de représentation des femmes, plus particulièrement en éducation et dans nos écoles.

LES SPÉCIALISTES, LA GRILLE-MATIÈRES ET L'HORAIRE

L'Alliance est d'avis qu'il faut privilégier la continuité et la stabilité dans le choix de la grille-matières. D'autre part, toutes les spécialités devraient être enseignées par des spécialistes, **l'Alliance ne favorisant pas que l'enseignement d'une spécialité soit dispensé par les titulaires de classe.**

Par ailleurs, avant l'élaboration de la grille-horaire, on doit discuter de l'horaire des spécialistes au primaire en CPEPE, car c'est un sujet de consultation prévu à la clause 4-3.03 B) 7 de la Convention collective locale. **Il faut donc obtenir préalablement le point de vue des spécialistes.** Pour plus de renseignements, consultez le document Les savoirs essentiels – Les spécialistes au primaire.

SONDAGE POUR LES SPÉCIALISTES

La table des spécialistes de l'Alliance a préparé deux sondages afin de recueillir certaines données concernant vos conditions de travail. Le premier sondage concerne les enseignantes et les enseignants spécialistes au préscolaire et au primaire et le deuxième s'adresse aux enseignantes et enseignants au secondaire en arts et en éducation physique. Nous vous invitons à les remplir en grand nombre afin que nous puissions récolter le plus d'informations possible. **Pour ce faire, surveillez l'infolettre qui vous sera acheminée le 19 février.** Ces sondages ne sont pas laborieux et ne vous prendront que quelques minutes. Vous avez jusqu'au 10 mars pour les remplir.



● Sue Bradley, vice-présidente

RETOUR SUR LE CFN

Le mercredi 7 février dernier se tenait le Conseil fédératif de négociation. Lors de cette assemblée, les délégations des syndicats affiliés ont fait le constat officiel de l'acceptation de l'entente de principe qui, selon les résultats de vote obtenus, est loin de faire l'unanimité. Nous sommes bien conscients que cette entente n'est pas parfaite et nous comprenons la déception et la frustration de certains membres. Nous savons que la nouvelle *Entente nationale* ne réglera pas tous les maux du système d'éducation. Nous visions haut et nous allons continuer de le faire. Nous avons fait preuve de courage en nous votant une grève générale illimitée. Malgré le résultat mitigé, nous ne l'avons pas fait en vain puisqu'elle a permis de placer l'éducation au premier plan de cette négociation nationale du secteur public. Nous avons ouvert une très grande voie sur l'état de l'école publique montréalaise. Nos actions ont fait réfléchir la population, qui a adhéré à nos revendications.

Nous devons maintenir cet appui maintenant. Nous avons encore notre mot à dire pour défendre l'éducation publique. Au cours des prochaines

années, nous ne resterons pas les bras croisés. Nous ferons bien sûr respecter l'*Entente nationale* auprès de nos patrons, mais nous continuerons à nous battre et faire de l'éducation une priorité. Nous devons encore nous serrer les coudes face à l'employeur et garder cette posture droite et fière que nous avons prise tout au long de la grève.

À cela, j'aimerais ajouter que les résultats du vote de grève générale illimitée et de l'entente de principe ont tout à fait respecté les règles démocratiques que nous avons adoptées collectivement. Nous continuerons de réfléchir à des manières de fonctionner qui favorisent à la fois les débats, la transmission de l'information juste et pertinente, la démocratie et la participation des membres. C'est un équilibre que nous



visons en tout temps, mais qui n'est pas facile à atteindre et à maintenir. Nous en discuterons assurément au cours des prochains mois.

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

DROITS PARENTAUX ET GRÈVE

Le protocole de retour au travail prévoit que les jours de grève, du 23 novembre au 22 décembre 2023 inclusivement, sont réputés être des jours travaillés aux fins des conditions de travail prévues à l'*Entente nationale* (EN) et à la *Convention collective locale* (CCL), à l'exception des dispositions portant sur la rémunération et celles afférant à certains congés, notamment les congés spéciaux qui auraient pu être octroyés durant ces jours, n'eût été la grève. Des modalités particulières sont prévues pour les congés liés aux droits parentaux.

CONGÉ DE MATERNITÉ, PATERNITÉ OU ADOPTION

Pour le congé ayant commencé durant la grève et qui a toujours cours une fois celle-ci terminée, il est réputé avoir débuté la journée du retour au travail, soit le 23 décembre 2023. Cette présomption permet, sous réserve de la période des fêtes, aux enseignantes et enseignants à temps plein et à temps partiel de recevoir, malgré la grève, le montant de l'indemnité complémentaire versé par le CSSDM durant tout le congé, ce qui n'aurait pas été le cas autrement. En effet, la clause 5-13.32 de l'EN prévoit le maintien du paiement de cette indemnité durant la grève seulement pour les congés ayant débuté avant ladite grève. Il est à noter que l'indemnité complémentaire n'est pas versée pendant les jours fériés et les congés mobiles. Conséquemment, pour tout congé chevauchant la période de « congés des fêtes », l'indemnité complémentaire sera versée par le CSSDM pour un nombre maximal de 19 semaines durant le congé de maternité de 21 semaines consécutives et de 3 semaines durant les congés de paternité et d'adoption de 5 semaines consécutives.

CONGÉ À L'OCCASION DE LA NAISSANCE OU DE L'ADOPTION

Si la naissance de votre enfant a eu lieu pendant la grève, vous pouvez bénéficier des 5 jours de congé à l'occasion de la naissance, puisque le protocole de retour au travail prévoit le report de ce congé. Vous devez vous entendre avec votre direction sur le moment du report du congé. Il en est de même pour les 5 jours de congé à l'occasion de l'adoption, si l'arrivée de l'enfant a eu lieu durant la grève. Nous vous rappelons que les 5 jours sont rémunérés pour les enseignantes et enseignants à temps plein et à temps partiel. Pour les enseignantes ou enseignants à la leçon, à taux horaire ou suppléants occasionnels, seuls les 2 premiers jours

rémunérés, conformément à l'article 81.1 de la Loi sur les normes du travail.



● Chantal Forcier, conseillère

MAINTENANT DISPONIBLE EN COMMANDE!

MON
APPM 20²⁴ 25
AGENDA DU PARFAIT PROF MILITANT

FORMULAIRE DE COMMANDE :

alliancesdesprofs.qc.ca/nos-communications/mon-appm

LIVRAISON DANS LES ÉTABLISSEMENTS :
SEMAINE DU 17 JUIN 2024.



COMITÉ ENVIRONNEMENT/héros SUGGESTION DE LECTURE

Le Comité environnement vous suggère *Pour une écologie du 99% : 20 mythes à déboulonner sur le capitalisme*, de Frédéric Legault, Arnaud Theurillat-Cloutier et Alain Savard.

Combien de fois entendons-nous que notre pouvoir d'agir face à la crise climatique en tant que citoyen se résumerait à notre pouvoir de consommateur? Dans cet ouvrage, les auteurs démantèlent ce premier « mythe » qui néglige le fait que nous n'avons que très peu de contrôle sur la production économique, en tant que consommateur et individu.

Ils soulignent que notre consommation est contrainte par la structure économique dans laquelle nous nous situons. Par exemple, si les villes et banlieues sont dépendantes de la voiture comme moyen de transport, c'est en grande partie le résultat de campagnes comme celles menées par des compagnies automobiles et pétrolières, qui ont acheté et démantelé le réseau des transports publics et de tramways dans plus de 45 villes des États-Unis.

Alors que les émissions des plus riches sont souvent associées à des émissions de luxe (comme des voyages en avion fréquents), les ménages sont contraints par leur budget qui les empêche de choisir une consommation de nécessité plus écologique (produits bio, accès aux transports en commun, etc.).

Centrer la question de la consommation individuelle détourne l'attention de la responsabilité des producteurs, dont les émissions restent la part monstre des émissions mondiales : 90 compagnies sont responsables des deux tiers des émissions de gaz à effet de serre produites depuis le XIX^e siècle. Cet angle nuit également à la possibilité d'une mobilisation collective pour revendiquer

les changements nécessaires. Ce serait d'ailleurs la pétrolière multinationale BP qui aurait promu l'expression de l'empreinte écologique dans les années 90!



● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**



RAPPEL FORMATION SYNDICALE

EREHDAA — RECONNAISSANCE

Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mardi 27 février 2024 de 9 h 30 à 15 h 30**, aux bureaux de l'Alliance.

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mercredi 28 février 2024 de 9 h 30 à 15 h 30**, en personne.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 16 février 2024** en utilisant ce [formulaire \(EREHDAA\)](#) ou ce [formulaire \(NME\)](#). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le [BIS numéro 17](#) ou communiquer avec Melissa Hernandez par courriel : formation@alliancesprofs.qc.ca.

● [BIS](#) normes et modalités délégués
● [BIS](#) tous formation syn

BELLE SOIRÉE DE RECONNAISSANCE

Le jeudi 8 février dernier avait lieu la soirée des personnes déléguées — qui devait normalement se tenir avant le congé des Fêtes — organisée pour reconnaître les efforts et le travail extraordinaire qu'elles ont faits tout au long de la grève, mais surtout ce qu'elles accomplissent quotidiennement dans leurs établissements, en animant la vie syndicale. Ce souper était pleinement mérité!

La rencontre, qui a réuni environ 175 personnes au restaurant Au Petit Extra, a permis aux personnes déléguées de se retrouver, de recréer les liens forgés au cours de l'automne et de discuter dans un tout autre contexte. Rendez-vous [sur le site de l'Alliance](#) pour voir toutes les photos de cette très belle soirée!



● **Marie Contant, vice-présidente**



© Alliance

